



Espace de 160m² situé au cœur de Saint Germain des Prés, entre la rue de Seine et l'École des Beaux-arts, La Galerie du Crous de Paris accueille une vingtaine d'expositions individuelles ou collectives chaque année. Dédiée à l'émergence artistique, la Galerie du Crous représente l'opportunité pour de jeunes artistes de se confronter au regard de la critique et du public.

Un appel à candidature est ouvert tout les deux ans permettant aux artistes plasticiens étudiants ou en voie de professionnalisation de bénéficier de deux semaines d'exposition avec un accompagnement sur la communication, la préparation et le montage de l'exposition. Les exposants sont sélectionnés par un jury composé de professionnels du monde de l'art contemporain.

Les étudiants et les jeunes artistes de moins de 40 ans, diplômés de l'Université ou d'une école nationale supérieure d'art depuis moins de 10 ans sont invités à candidater dès le mois de septembre 2017. La sélection s'effectue à partir d'un dossier de candidature et d'une oeuvre originale.

- **DATE LIMITE DE CANDIDATURE : 16 février 2018**
- **JURY DE SÉLECTION : mi-mars 2018**
- **COMPOSITION DU DOSSIER >> voir les modalités en page 2**

Les artistes ne répondant pas aux critères ci-dessus, mais inscrits à la Maison des Artistes peuvent se porter candidats dans la catégorie artistes professionnels. Ils seront sélectionnés sur dossier uniquement, en nombre limité.

POUR LES ARTISTES SÉLECTIONNÉS :

- une convention d'occupation de la galerie est signée 6 mois avant le début de l'exposition entre le Crous de Paris et chaque exposant
- tous les artistes sélectionnés sont soumis à une location d'espace >> détails et tarifs sur demande
- édition et diffusion d'un dossier de presse par la galerie 3 mois avant l'exposition*
- édition et diffusion d'affiches et cartons d'invitation par la galerie 1 mois avant l'exposition*
- chaque candidat sélectionné bénéficie de 2 semaines d'exposition :
 - >> 1er lundi : dépôt des œuvres et montage
 - >> mardi : ouverture au public
 - >> jeudi : vernissage de 18h à 21h
 - >> 2e samedi : dernier jour d'exposition – décrochage et enlèvement des œuvres
- les exposants doivent assurer l'accueil du public et le gardiennage de leurs œuvres pendant toute la durée de l'exposition, aux heures d'ouverture de la Galerie – du lundi au samedi de 11h à 19h.

Le Crous de Paris n'intervient nullement dans les transactions entre les artistes et les éventuels acquéreurs de leurs œuvres, sa vocation d'aide à la jeune création s'attachant avant tout à privilégier la promotion des plasticiens aussi bien en direction de la presse spécialisée que des amateurs d'art et du grand public, en excluant toute pratique commerciale.

*seulement pour les étudiants et jeunes diplômés.



LA SÉLECTION

Les exposants sont sélectionnés tout les deux ans par un jury composé de professionnels du monde de l'art contemporain. Les étudiants et les jeunes artistes de moins de 40 ans, diplômés de l'Université ou d'une école nationale supérieure d'art depuis moins de 10 ans, sont invités à :

- Constituer un dossier de candidature
 - Convenir d'un rendez-vous avec la responsable de la galerie pour déposer ce dossier et présenter le projet d'exposition à partir de septembre 2017
- >> **DATE LIMITE DE CANDIDATURE : 16 février 2018**
- Déposer une oeuvre originale à la Galerie du Crous la veille du jury de selection pour la délibération
- >> **JURY DE SÉLECTION : mi-mars 2018**

Les artistes ne répondant pas aux critères ci-dessus, mais inscrits à la Maison des Artistes peuvent se porter candidats dans la catégorie artistes professionnels. Ils seront sélectionnés sur dossier uniquement, en nombre limité.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Ce dossier est destiné aux membres du jury et doit être déposé auprès de la responsable de la galerie du lundi au vendredi de 10h à 18h sur RDV ou à adresser par courrier avant la date limite de candidature, cachet de la poste faisant foi.

>> **DATE LIMITE DE CANDIDATURE : 16 février 2018**

PRÉSENTATION

Les candidats sont nombreux, et les membres du jury doivent pouvoir consulter votre dossier facilement:

>> documents papier uniquement (sauf cas exceptionnels)

>> pas de feuilles volantes : les documents doivent être reliés entre eux, insérés dans un classeurs ou un protège-documents, de manière à ce que les membres du jury puisse le feuilleter.

Pour les professionnels les catalogues d'exposition sont acceptés.

CONSTITUTION DU DOSSIER

Votre dossier doit rendre compte de votre travail et présenter votre projet d'exposition:

- une note d'intention
- présentation de votre travail (texte de présentation, article de presse, écrits de vos professeurs)
- un curriculum vitae (nom, adresse, tel, mail, site, date de naissance, formation, expositions)
- des visuels légendés de vos oeuvres, présentant tous les aspects de vos travaux, pour renseigner au mieux les membres du jury.

Votre dossier doit aussi contenir l'un des éléments justifiant de vos droits à exposer dans la galerie :

- carte d'étudiant, le cas échéant
- photocopie de votre diplôme pour les jeunes diplômés
- attestation d'inscription à la Maison des artistes pour les professionnels